

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École Secondaire Catholique de la Vérendrye
Date	2026-04-17
Nom du conférencier invité ou organisation	Accueil francophone
Titre de l'activité	Jeux de carte avec les aînés
Lieu	ESC La Vérendrye - Bibliothèque
Nom des présentateurs	Chantal Doucet
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
<p>L'activité a pour objectif de permettre à des élèves du secondaire de rencontrer des aînés et de créer un moment d'échange positif grâce au jeu de cartes. Elle vise à aider les élèves à développer des qualités comme le respect, l'écoute, la patience et la collaboration, tout en leur faisant vivre une expérience concrète dans la communauté. Le public cible est composé d'élèves de la 7^e à la 12^e année, en partenariat avec des aînés provenant d'une résidence ou d'un organisme communautaire.</p>	

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

L'activité est en lien avec le curriculum du secondaire en Ontario, car elle permet aux élèves de développer des compétences importantes comme la communication, la collaboration, le respect et l'empathie. En jouant aux cartes avec des aînés, les élèves vivent un apprentissage expérientiel concret dans la communauté, ce qui soutient le développement des compétences socioémotionnelles et des habiletés d'apprentissage et de travail évaluées à l'école. Le but de l'activité est de favoriser des relations positives, le bien-être et l'engagement citoyen des élèves, tout en leur permettant d'apprendre dans un contexte réel et significatif.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Sans objet

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

2026-04-10

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.